

FEUILLE DU JOUR.

NOUVELLES DE PARIS.

(Correspondance particulière.)



Paris, 29 février 1848.

Proclamation du gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire de la République,

Considérant que des plaintes rendues légitimes s'élèvent depuis longtemps contre l'insuffisance et le mode de composition de la ration des marins employés au service de la flotte et que l'humanité est ici d'accord avec l'intérêt bien entendu de la nation, pour appeler sur ce point essentiel la juste sollicitude du Gouvernement,

Décète :

Art. 1^{er}. Des mesures seront immédiatement prises à l'effet d'introduire dans le régime alimentaire des équipages des bâtiments de la République toutes les améliorations qu'il comporte.

Art. 2. Le ministre provisoire de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, ce 28 février.

Les Membres du Gouvernement provisoire,

Signés : Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marrast, Louis Blanc, Flocon, Albert.

Le ministre provisoire de la marine et des colonies,
Signé : ARAGO.

Plusieurs décrets de la République française arrêtent ce qui suit :

M. Marec, maître des requêtes au conseil d'Etat, sous-directeur au ministère de la marine, est nommé directeur du personnel et des opérations maritimes.

M. Maestro (Henri-Joseph), commissaire de la marine, sous-directeur des colonies, est nommé directeur des colonies, en remplacement de M. Galos, démissionnaire.

La direction de la comptabilité et du contrôle central, formera, comme précédemment, deux divisions distinctes.

M. Blanchard, chef de division, est chargé de la division de la comptabilité.

M. Morin, contrôleur en chef, est chargé de la division du contrôle central.

M. Hennequin (Alfred), sous-chef de bureau, est nommé chef du cabinet du ministre.

Par arrêté en date du 25 février 1848, le ministre de la marine et des colonies a désigné pour remplir auprès de lui les fonctions d'aides-de-camp :

MM. Bosse, capitaine de corvette.

Pigeard, lieutenant de vaisseau.

M. Bourgeois, lieutenant de vaisseau, commandant le bâtiment à vapeur le *Pélican*, actuellement en mission à Paris, a été appelé à remplir provisoirement les mêmes fonctions.

M. Chrestien de Poly, substitut près le tribunal de première instance de Mantes, est nommé commissaire du Gouvernement près le même siège.

Par arrêté en date du 28 février 1848 du ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes,

M. Rousselle est rétabli dans l'emploi de vice-recteur de l'Académie de Paris, en remplacement de M. Giraud, dont la démission est acceptée et qui sera appelé à d'autres fonctions.

M. Orfila est révoqué de ses fonctions de doyen de la Faculté de médecine de Paris.

M. Dufilhol, ancien recteur de l'Académie de Rennes, est nommé recteur de l'Académie de Montpellier, en remplacement de M. Thery, appelé à d'autres fonctions.

M. Bérard, professeur de chimie générale et de toxicologie à la Faculté de médecine de Montpellier, est rétabli dans les fonctions de doyen de ladite Faculté, en remplacement de M. Ribes.

Le ministre de la marine et des colonies a arrêté qu'un détachement de marins sera formé au ministère pour la garde de cet établissement. Tous les marins valides actuellement à Paris, sont invités à se présenter pour faire partie de ce détachement.

MAIRIE DE PARIS.

Le citoyen A. Thierry, membre du conseil municipal de Paris, délégué du gouvernement provisoire pour l'organisation du service des hôpitaux, hospices civils et secours à domicile de la ville de Paris,

Arrête :

Art. 1^{er}. Le conseil général des hospices est dissous ;

Art. 2. La commission administrative est maintenue dans l'exercice de ses fonctions.

Fait au chef-lieu de l'administration des hospices, le 28 février 1848.

Signé A. THIERRY.

Pour copie conforme. Le membre de la commission administrative, secrétaire-général,

Signé DUBOST.

Approuvé. Pour le ministre de l'intérieur, le délégué du

Gouvernement provisoire, Signé ANDRYANE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Le ministre provisoire de l'agriculture et du commerce ;

Attendu les circonstances de force majeure qui, depuis mardi 22 de ce mois, ont empêché à Paris les inventeurs brevetés d'acquitter les annuités de leurs brevets arrivées à échéance, Arrête :

Les inventeurs brevetés qui, depuis le 22 de ce mois, n'auront pu acquitter à Paris les annuités de leurs brevets dans les délais fixés par la loi du cinq juillet 1844, seront relevés de la déchéance encourue aux termes de la dite loi, en justifiant de l'acquiescement de ces annuités avant une époque qui sera ultérieurement fixée.

Paris, le 25 février 1848.

Signé BETHMONT.

Le Gouvernement provisoire adresse, au nom de la République, des remerciements aux élèves de l'école Polytechnique qui, dès le 1^{er} jour de la révolution, se sont mis au service de la patrie, et n'ont cessé depuis, en toutes circonstances, de donner les plus admirables preuves d'activité, d'intelligence et de dévouement. Le Gouvernement provisoire espère que les élèves de l'école Polytechnique lui conserveront leur patriotique concours.

Le Gouvernement provisoire a fait offrir des postes de sûreté aux représentants des puissances étrangères. M. le comte Appony a accepté ; M. l'archevêque de Nicée, nonce du pape, a refusé.

Il est arrivé au ministère de la guerre une lettre de M. le duc d'Aumale, ex-gouverneur de l'Algérie, dans laquelle M. Guizot est vivement félicité de l'attitude énergique qu'il a prise dans l'affaire du banquet.

M. Pasquier a quitté l'hôtel du Petit-Luxembourg ce matin ; on a effacé l'inscription placée sur la principale porte de cet hôtel : *Chancellerie de France*, et on y a placé le drapeau national avec cette inscription : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Louis-Philippe ne s'est point arrêté à Versailles ; il est arrivé, vers trois heures, au petit Trianon, n'y est resté que le temps de prendre une cassette, et est immédiatement remonté en voiture. Une grande partie de la population de Versailles, accourue sur le bruit de sa présence, est arrivée trop tard pour être témoin de sa suite.

On lit dans l'*Impartial de Seine-et-Oise* du 27 :

« Les princesses sont parties par un omnibus de Boulogne, qui a pris la route d'Eu par Saint-Germain.

Depuis quatre jours on cherchait M. Jollivet, dont personne n'avait de nouvelles. Hier, à trois heures, sur un avis anonyme, le commandant du château des Tuileries, le capitaine Saint-Amand, accompagné des citoyens Châlons d'Argé, commissaire délégué du ministère de l'intérieur, et Quentin, délégué du ministère des finances, se rendirent au poste du Pont-Tournant, près la place de la Révolution, et, après plusieurs recherches, découvrirent, sous un tas de sable, trois cadavres. Le premier était celui d'un commis quincaillier ; le deuxième, celui d'un charpentier ; le troisième, enfin, celui de M. Jollivet, ex-député de Rennes. Il avait reçu une balle dans l'aiselle droite.

On a retrouvé sur son cadavre sa montre, sa médaille de député, un portefeuille contenant des papiers et des cartes de visite.

On a fait afficher aujourd'hui dans Paris deux mandats d'arrêt décernés par M. Perrot de Chézelles jeune, conseiller à la cour d'appel de Paris, agissant comme juge d'instruction, contre MM. Guizot et Duchâtel, anciens ministres de l'ex-roi Louis-Philippe.

Nous pouvons annoncer, de la manière la plus positive, la destitution de M. Laurence, directeur-général des contributions directes au ministère des finances, et celle de M. Persil, directeur de la monnaie de Paris. Ce sont les deux premiers actes de justice faits par M. Goudchaux à son entrée en fonctions. Nous sommes certains qu'ils ne seront pas les seuls.

Un article communiqué à tous les journaux invite le public à ne regarder comme officielles que les communications insérées au *Moniteur universel*, journal officiel de la République française.

On répandait le bruit ce matin que Bou-Maza, dont on avait annoncé la fuite, avait été arrêté au moment où il allait traverser la frontière du côté de la Belgique.

M. de Lamennais vient de faire paraître un nouveau journal sous le titre de : *le Peuple Constituant*. Ce journal se distingue par ses opinions religieuses.

Plus de 100,000 individus vêtus de noir se sont rendus, depuis deux jours, en sollicitateurs à l'Hôtel-de-Ville, pour demander des places. Ils ont été rigoureusement consignés à la porte.

Nous apprenons une triste nouvelle : le citoyen Charles Lagrange (de Lyon), qui a donné ces jours-ci sa démission du poste de gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, présente les signes les moins équivoques d'aliénation mentale. La surexcitation produite dans son esprit par les derniers événements est si violente qu'on a été obligé de lui lier les pieds et les mains, et de le transporter dans une maison de santé.

On a maintenant la certitude que la dévastation du château de Neuilly doit être attribuée à des individus complètement étrangers à Paris. Les autorités de Neuilly sont occupées depuis deux jours à faire des perquisitions dans les maisons particulières de la commune de Neuilly, où l'on a retrouvé un

grand nombre d'objets provenant du château, et surtout des bouteilles de vin et liqueur.

Nous apprenons que M. Emile de Girardin, depuis la révolution, a servi constamment de secrétaire à M. de Lamartine.

Les bruits les plus inquiétants sont propagés par des malfaiteurs dans tous les corps de garde. De tous côtés on répète que des gardes nationaux ont été assassinés pendant qu'ils étaient en faction : on cherche ainsi à dégoûter la garde nationale de son service. On a dit que des sentinelles avaient l'ordre de tirer sans crier : *Qui vive*, sur un individu montant un cheval blanc qui parcourait Paris pour assassiner les factionnaires, et sur les patrouilles portant un manteau blanc avec une ceinture rouge. Ces prétendus ordres sont autant de fables.

On a arrêté beaucoup de malfaiteurs qui vont être mis en jugement. Quant à la tranquillité de la ville, elle a été parfaite pendant les deux dernières nuits ; aussi, on avait pu diminuer cette nuit le nombre des corps de garde.

Le ministre des finances de Belgique, dans la séance de la chambre des représentants de samedi dernier, a présenté un projet de loi motivé sur les circonstances exceptionnelles qui viennent de se produire. Ce projet tend à autoriser le gouvernement à percevoir, à titre d'avance, les huit douzièmes de la contribution foncière, en payant pour les sommes avancées un intérêt de 5 0/0 l'an, jusqu'à l'époque de remboursement qui sera ultérieurement fixé. Le projet de loi a été immédiatement examiné dans les sections. M. d'Elhoulgne a été nommé rapporteur ; il a paru bientôt à la tribune pour annoncer que toutes les sections et la section centrale adoptaient à l'unanimité le projet de loi, avec cette réserve qu'il ne s'appliquerait pas aux fermiers. La loi a été adoptée à la presque unanimité, et portée au sénat qui, séance tenante, l'a également votée d'urgence.

Nous recevons aujourd'hui les journaux anglais du 26 février, qui ont connaissance de la proclamation de la République, quoique la cité n'ait eu connaissance, avant de se séparer, que de la déchéance de Louis-Philippe. Les consolidés, après avoir fait 83 et 85, étaient restés à 83 5/8 et 7/8. Il paraît qu'après la clôture de la Bourse, qui a lieu maintenant à 3 heures, la baisse avait fait de nouveaux progrès, lorsque les journaux avaient parus avec la nouvelle que la République était proclamée. Le cabinet s'était réuni au Foreign Office et une dépêche avait été expédiée, dans la soirée, à lord Normanby. On croyait que le gouvernement anglais avait envoyé l'ordre à son ambassadeur en France de reconnaître le gouvernement républicain et de rester à son poste.

Les actions du chemin de fer du Nord ont été cotées le 26, à Londres, à 3 3/4 d'escompte (442 50). Paris à Lyon à 6 1/2 d'escompte (387 50). Bordeaux à 2 1/2 d'escompte (438 75). Il n'y avait pas de cours sur les autres lignes françaises.

D'autres causes que les nouvelles de France avaient contribué à précipiter les cours des consolidés.

L'opposition de la chambre des communes à la prorogation de l'*income tax* faisait craindre un échec pour le ministère, et il était déjà question d'une modification du cabinet.

Les nouvelles commerciales des Indes étaient mauvaises. La banque de l'Union, de Calcutta, n'a pas pu faire face aux demandes de remboursements, et elle a été obligée de suspendre ses paiements. Une dizaine de maisons particulières s'étaient mises en état de faillite à Calcutta et à Madras.

L'archevêque de Paris a visité l'Hôtel-Dieu, la Charité et l'Hospice Beaujon ; il a été accueilli par les hommages de reconnaissance de la population parisienne.

Le bruit a couru toute la journée que le duc de Nemours et M. Guizot avaient été arrêtés. On racontait diverses circonstances concernant l'arrestation de l'ex-ministre du règne. Il aurait été dénoncé par une femme de chambre de Mad. la princesse de Lieven, chez laquelle il se serait réfugié.

On assure que la duchesse d'Orléans a passé la nuit du 25 au 26 dans une maison de la rue de Verneuil ; mais depuis elle se serait éloignée de Paris.

M. de Lamartine, en répondant à certaines exigences d'une foule agitée, a prononcé ces belles paroles : « Comment ! Dieu vient de faire pour vous un miracle ; vous avez fait en trois jours le chemin de trois siècles, et vous n'êtes pas contents ! vous êtes des ingrats. »

M. Guizot, réfugié chez un de ses amis aux environs de Paris, reçut avant-hier la visite d'un *satisfait*. L'ex-ministre lui tendit la main avec solennité et lui dit : « Eh bien ! j'ai quitté le ministère le 23, et le 24 le roi a quitté les Tuileries. »

On avait annoncé à tort que la discussion par laquelle les agents de change fixaient à 73 35, plus bas cours de la Bourse du 23 février, le cours de compensation de toutes les affaires à terme faites à la Bourse de Paris pour le mois de février. Les réclamations des intéressés ont été si énergiques, que le parquet s'est décidé à revenir sur sa première décision et à fixer le cours de compensation de la rente 3 p. 100 à 70 50 pour les affaires faites fin février, et à 70 60 pour fin mars.

Voici, du reste, la liste officielle du cours de compensation

de toutes les valeurs à terme.

3 %	70 50	Bordeaux,	460
3 %	113	Lyon,	570
Emprunt,	71 40	Strasbourg,	587 50
Orléans,	1,150	Nantes,	560
Rouen,	840	Nord,	520
Havre,	402 50	Saint-Germain,	655
Marseille,	515	Versailles (rive gauche),	170
Vierzon,	485	» (rive droite),	270
Boulogne,	540		

Ces cours ont été adoptés hier soir dans une réunion tenue chez le syndic des agents de change ; mais ce matin les vendeurs d'actions de chemins de fer se sont réunis dans le passage Jouffroy pour protester contre les cours de compensation fixés pour les chemins de fer. Ils ont signé une pétition adressée au ministre des finances pour faire observer qu'il n'y a pas de proportion entre la baisse de 3 fr. admise sur les rentes 3 et 5 p. 100 et celle de 15 fr. seulement admise pour toutes les lignes de chemins de fer. Ils demandent que la baisse des chemins de fer soit fixée de 110 à 120 fr. pour chaque ligne sur les plus bas cours de la dernière bourse.

Cette pétition doit être présentée aujourd'hui à M. Goudchaux, ministre des finances, et l'on espère que le parquet des agents de change modifiera la décision qu'il a prise dans la soirée de hier.

— On s'occupe avec activité de la formation de la garde urbaine.

— M. David (d'Angers) va être chargé par le gouvernement provisoire de l'exécution d'une statue en marbre qui sera érigée en l'honneur de Godefroy Cavagnac.

Cette statue sera placée au Panthéon, à côté de celle d'Armand Carrel.

— Le nombre des blessés à l'hôpital Beaujon est de 76.

Nous apprenons que deux médecins ont pris l'initiative d'une pétition au gouvernement provisoire de la République pour l'abolition de la peine de mort.

Ce sont MM. les docteurs Alph. Désirabode et Tavignot, qui ont remis le 24 février dans la soirée, à l'Hôtel-de-Ville, et entre les mains de leur ami M. Ferdinand Flocon, membre du Gouvernement provisoire, la demande sur laquelle le pouvoir a délibéré d'une manière affirmative.

— L'ambassadeur de Turquie a continué ses relations avec la France, en remettant au gouvernement provisoire une note arrivée récemment et qui était destinée à M. Guizot.

— On annonce que M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, a eu aujourd'hui une entrevue avec M. de Lamartine. On ignore le résultat de cette démarche.

— M. le duc Pasquier, ex-président de la chambre des pairs, a envoyé son adhésion au gouvernement provisoire.

ANGLETERRE. — LONDRES, 26 février, 1848. — CITÉ 4 HEUR.

— On disait ce matin que Louis-Philippe était arrivé à l'ambassade de France, dans Manchester; nous avons été aux renseignements, dit le *Globe*, et nous avons appris que ce bruit était sans fondement. On n'avait pas de nouvelles de ces mouvements personnels, mais on croyait qu'il était toujours en France.

Le *Dover Chronicle* de ce matin annonce qu'il a débarqué hier matin à Ryce à quatre heures et demie.

On lit dans le *Morning Chronicle* :

On dit qu'un crédit a été ouvert hier dans la maison de banque de MM. Coutts et C^{ie} jusqu'à concurrence de 150,000 liv. sterl. pour l'usage du réfugié.

On lit dans le *Morning Post* :

Nous ne regardons pas comme improbable que Louis-Philippe dirige sa fuite vers la Belgique, où il pourrait être personnellement en sûreté, à moins que le goût des belges pour l'imitation des modes françaises ne provoque une révolution supplémentaire comme en 1830.

Le bruit a couru généralement dans la Cité, dit le *Morning Herald* que le cabinet de lord John Russell, se trouvant hors d'état de faire face aux difficultés financières du pays, a résolu d'offrir sa démission à la reine.

Un conseil de cabinet a été tenu aujourd'hui au ministère des affaires étrangères. L'heure indiquée pour la réunion était deux heures, quelque temps avant cette heure la plupart des membres du cabinet étaient présents au ministère. Lord John Russell a eu ce matin une audience de la reine.

Des dépêches ont été expédiées ce matin du ministère des affaires étrangères au marquis de Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Lyon, 2 mars 1848.

S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, vient d'adresser à MM. les ecclésiastiques la lettre suivante :

Lyon, le 27 février 1848.

« Mes chers Coopérateurs,

« Les changements politiques survenus en France vous sont connus. Ce n'est pas nous, toujours occupés des intérêts éternels, qui nous étonnerons d'entendre dire que la main de Dieu renverse les trônes dans sa justice, et brise les couronnes.

« Au milieu des émotions de ces premiers jours, conservez le calme, et mettez toute votre confiance en la divine Providence. Donnez aux fidèles l'exemple de l'obéissance et de la soumission à la République. Vous formiez souvent le vœu de jouir de cette liberté qui rend nos frères des États-Unis si heureux; cette liberté, vous l'aurez. Si les Autorités désirent arborer sur les édifices religieux le drapeau de la Nation, prêtez-vous avec empressement au désir

des Magistrats. Le drapeau de la République sera toujours pour la religion un drapeau protecteur.

« Poursuivez avec zèle, mes chers Coopérateurs, votre sainte mission, occupez-vous des pauvres, concourez à toutes les mesures qui pourront améliorer le sort des ouvriers. Il faut espérer qu'on montrera enfin un intérêt sincère et efficace à la classe ouvrière.

« Vous lirez en chaire cette lettre aux fidèles assemblés.

« Agréez, mes chers Coopérateurs, l'assurance de mon sincère attachement.

« † L.-J.-M. CARD. DE BONALD,
« Archevêque de Lyon. »

— Le nombre des inscriptions pour les enrôlements dans la Garde nationale mobile augmente à chaque instant. Les jeunes gens de la ville se pressent autour des bureaux d'enrôlement, et montrent le plus grand enthousiasme.

— On ne doit pas évaluer à moins de 18,000 le nombre des gardes nationaux armés dans notre ville. Ce chiffre s'accroît encore chaque jour et atteindra 25,000.

— Des femmes en grand nombre se sont promenées hier dans nos rues, le drapeau rouge en tête et chantant la Marseillaise. Ces femmes appartiennent à une catégorie d'ouvrières en soie qu'on nomme ovalistes; elles demandent une augmentation de salaire, soit 50 centimes de plus par jour; elles réclament, en outre, une réduction dans la durée de leur travail. Elles désirent que la journée soit réduite à dix heures du matin et que le prix en soit fixé à 1 fr. 50 c.

Du reste, cette promenade n'a occasionné aucun désordre et s'est effectuée fort tranquillement.

— Les ouvriers menuisiers se sont réunis hier et avant-hier soir pour demander également qu'un minimum du prix de leur journée de travail fut déterminé pour l'avenir. Ces réunions qui ont eu lieu au Colisée ont été fort calmes. Des commissaires nommés par les ouvriers de ce corps d'état sont chargés de s'entendre avec les maîtres et de présenter à l'autorité un plan de nature à recevoir la sanction législative.

— Les questions industrielles, toutes celles qui se rattachent à l'organisation du travail, sont en ce moment à l'ordre du jour parmi nos classes ouvrières. Des assemblées ont lieu tous les jours et presque tous les corps d'état ont la leur. Ces discussions se sont maintenues jusqu'à présent dans des limites raisonnables et n'ont point dégénéré en récrimination amères ou en voies de fait.

C'est en apportant dans l'examen que soulèvent ces grands intérêts tout le calme qu'ils nécessitent que nos classes ouvrières se rendront de plus en plus dignes des profondes réformes économiques qu'elles sollicitent.

— L'Académie de Lyon a repris ses travaux habituels. Ce corps savant a siégé mardi comme à l'ordinaire.

— La justice a repris également son cours. Nos tribunaux fonctionnent depuis lundi comme par le passé.

— Des lettres de Londres arrivées ce matin à Lyon, nous apprennent qu'un meeting considérable avait eu lieu le 26 février. Une grande majorité s'était prononcée pour la reconnaissance de la République française par le gouvernement anglais.

Le parti tory paraît consterné des nouvelles apportées par les journaux de Paris.

— La banque de Lyon a escompté lundi pour plus d'un million de francs. Ses opérations ne se sont point ralenties, et tout annonce dans sa situation que sa confiance n'a point été ébranlée.

— Le maire provisoire engage les citoyens à acquitter dans le plus bref délai la cote de leurs impositions échues. Il les engage même à payer celles qui doivent échoir.

Tous les bons citoyens s'empresseront de se rendre à l'invitation du maire provisoire; ils comprendront que les circonstances leur imposent des sacrifices, et que la patrie a besoin de toutes ses ressources.

— La municipalité de Givors (Rhône) a donné sa démission. — Une commission de plusieurs membres a pris aussitôt la direction des affaires.

— Les Gardes nationales sont organisées dans toutes les communes de notre département. Elles font un service très actif et poursuivent les malfaiteurs qui se sont répandus dans les environs pour briser les machines et les métiers. Un grand nombre de ceux-ci ont été arrêtés et mis à la disposition de la justice; à chaque instant nous voyons entrer en ville quelques-uns de ces individus pris en flagrant délit et conduits à l'Hôtel de Ville de Lyon par des paysans armés des campagnes qui nous environnent.

Les exemples qui ont été faits ont déjà ralenti l'ardeur barbare de ces hommes égarés qui pensent rendre service au pays, à l'industrie française et à eux-mêmes, en livrant au pillage les usines et les manufactures qui sont notre richesse, et qui doivent assurer notre prospérité.

Départements.

La République a été proclamée à Narbonne, Rennes, Nantes, Metz, Nîmes, Troyes, Laon, Mézières, Caen, Foix, Ruffec, Dreux, Chartres, Rotroux, etc.

A Strasbourg, le conseil municipal attend les ordres du gouvernement.

A Montmarsan tout est tranquille.

A Reims, la Garde nationale maintient l'ordre avec un dévouement héroïque. On n'a aucune trace ni du séjour, ni du passage de Louis-Philippe et de sa famille à Poitiers, Metz, Nantes, Cherbourg.

La tranquillité règne dans l'Allier, le sous-préfet Dusselle répond de l'ordre dans l'arrondissement.

Les nouvelles les plus rassurantes arrivent de la Creuse.

Les contributions rentrent à Nantes, sur l'invitation faite aux fonctionnaires et gens aisés de payer d'avance l'impôt de l'année.

Saint-Etienne, 1^{er} mars 1848.

Nous apprenons à l'instant que l'administration municipale a fait apposer les scellés sur tous les métiers des couvents avec l'assentiment empressé de toutes les directrices de ces établissements. Il a été nommé des gardiens de scellés. Cette mesure subsistera jusqu'à la décision du gouvernement qui a été demandée.

MM. les juges de paix procèdent à cette opération.

Cet avis est officiel.

— Les principaux négociants en rubans, ayant appris que quelques-uns de leurs collègues avaient arrêté leurs métiers, et avaient coupé leurs chargements, se sont réunis; et après avoir reconnu que le commerce n'avait rien à redouter, ils ont décidé unanimement que l'on donnerait aux ouvriers une quantité de travail double de celui ordinaire.

— M. Aillet, ancien militaire pensionné, à Valbenoite, a écrit à l'administration départementale provisoire de Saint-Etienne pour lui demander de faire connaître au gouvernement qu'il faisait offre de sa pension de retraite de 150 francs pour tout le temps où la nation aurait des besoins d'économie.

Tout le monde admirera la conduite de M. Aillet, vieux soldat dont les blessures attestent les glorieux services. Son offre est d'autant plus méritoire, que M. Aillet n'est pas dans une de ces positions brillantes qui en rendent le sacrifice inaperçu. C'est quand la patrie est en danger que l'on voit surgir les dévouements les plus sincères et les plus méritants.

— Hier, les élèves mineurs de Saint-Etienne sont allés chercher leur drapeau à l'Hôtel-de-Ville; il leur fut remis avec le cérémonial accoutumé, et une escorte d'honneur formée par la Garde nationale, la musique au milieu, accompagna ces jeunes gens jusqu'à l'Hôtel des Mines. Avant de quitter le drapeau de l'école, il fut salué par l'escorte, les tambours battant au champ; et lorsqu'il fut hissé sur le bâtiment de l'hôtel, la musique le salua encore de ses joyeuses fanfares.

A peine l'escorte était-elle rentrée à l'Hôtel-de-Ville, que les élèves mineurs vinrent tous en bon ordre remercier la Garde nationale de sa courtoisie, avec ces paroles qui partent du cœur, et invita le commandant à prendre part à un banquet destiné à terminer cette heureuse journée, et à consacrer l'union qui devait réunir dans une même pensée d'amour pour la patrie tous les citoyens de la République française.

(Mercure.)

Genève, 1^{er} mars.

Les Français résidant à Genève ont reçu avec enthousiasme la nouvelle de la proclamation de la République dans leur patrie. Ils se sont réunis spontanément pour le témoigner ouvertement, et ils ont adopté une adresse aux combattants de Paris.

— Dimanche, Genève présentait le reflet animé des grands événements qui se passent dans son voisinage. D'un côté, les Savoyens qui habitent Genève célébraient dans un banquet la constitution que vient de leur accorder le roi de Sardaigne. D'un autre côté, les Français qui résident parmi nous célébraient la nouvelle République française, et le peuple de Genève témoignait sa plus vive sympathie pour des transports aussi légitimes, heureux d'avoir ouvert la carrière de la résistance aux empiètements odieux contre la liberté des peuples, qu'avait entrepris le doctrinarisme de l'école guizotienne.

Marseille, 1^{er} mars 1848.

Nous apprenons à l'instant qu'une dépêche télégraphique annonce pour demain l'arrivée de M. Emile Olivier, fils de M. Démosthène Olivier, en qualité de commissaire extraordinaire délégué par le gouvernement républicain, pour instituer la nouvelle administration de notre cité.

L'amiral Baudin, nommé par le gouvernement provisoire au commandement de nos forces navales de la Méditerranée, est arrivé ce matin dans notre ville, et reparti immédiatement pour Toulon.

Toulouse, 28 février.

Dimanche, vers sept heures du matin, une salve de cent et un coups de canon a annoncé, conformément au programme, la fête du jour.

La façade du Capitole et des édifices publics étaient ornés de trophées aux couleurs nationales.

De midi à une heure, une grande revue a été passée par la commission municipale et départementale sur l'allée Saint-Etienne. La garde nationale, sans armes, mais fort nombreuse, et les troupes de la garnison y ont assisté.

A une heure, une autre salve de cent et un coups de canon a annoncé que la commission centrale proclamait sur les principales places de la ville l'établissement de la République.

Rouen, 28 février.

On lit dans le *Mémorial* :

« Il nous revient d'une source authentique, que plusieurs des membres de la famille royale sont arrivés à Eu, dans leur fuite, dans un état pitoyable.

« La duchesse d'Orléans est arrivée avec ses deux enfants, sans équipage, couverts de boue, à peine vêtus. Il a fallu que le gardien du château et sa femme leur fournissent des vêtements et leur donnent des secours.

« Le bruit de leur arrivée n'ayant pas tardé à se répandre dans la ville, la garde nationale s'est levée en masse et s'est rendue au palais, dont elle a gardé toutes les issues, protestant de sa résolution de ne pas quitter la place, quoi qu'il dût arriver, jusqu'à ce que les princes fussent en lieu de sûreté. On sait qu'en effet la rumeur avait circulé qu'ils étaient poursuivis par une bande de furieux qui en voulaient à leurs jours.

« Leur embarquement a eu lieu ensuite au Tréport, au milieu d'une escorte de la garde nationale d'Eu.

« Nous avons dit, d'après une de nos correspondances, que les ex-ministres étaient entrés en Belgique. Un journal du Havre annonçait hier que M. Guizot s'était embarqué dans cette ville pour l'Angleterre. »

Lyon. — Impr. de Ct. REY, dirigée par Constant JACCOTTET,
place de la Charité, 18.